

ASSEMBLÉE NATIONALE

17 mars 2018

PROGRAMMATION MILITAIRE POUR LES ANNÉES 2019 À 2025 - (N° 765)

Commission	
Gouvernement	

Retiré

AMENDEMENT

N° 348

présenté par
M. El Guerrab

ARTICLE 2**RAPPORT ANNEXÉ**

Compléter l'alinéa 368 par la phrase suivante :

« Dans le cadre de cette action prioritaire de prévention, actuellement menée par les éléments français au Sénégal en direction des armées étrangères, il conviendrait de renforcer les actions de formation qui contribuent à donner une image exceptionnelle de notre pays auprès des armées de la région et développent, de la meilleure manière qui soit, la coopération internationale. »

EXPOSÉ SOMMAIRE

Au quotidien, des militaires français, dont l'excellence n'est plus à démontrer, forment et conseillent des membres de forces armées étrangères.

Ainsi par exemple, créés le 1^{er} août 2011, suite au traité signé entre la France et le Sénégal, les éléments français au Sénégal (EFS) constituent, à Dakar, un « pôle opérationnel de coopération » (POC) à vocation régionale. Les EFS disposent par ailleurs de la capacité d'accueillir, de soutenir voire de commander une force interarmées projetée. S'inscrivant ainsi dans une posture de prévention, les EFS demeurent un point d'appui matérialisé par l'existence d'un noyau clé de poste de commandement interarmées (PCIA) et d'escales navale et aéronautique.

Dans le cadre de cette coopération, sont organisées chaque année des actions de formation à destination des armées africaines, pour leur permettre de gagner en autonomie.

En raison de la forte demande, il est proposé d'augmenter ces opérations de formation à 500.